



NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2018

PROPOSITIONS DE L'UNSA ADECCO

INTRODUCTION :

Suite à la modification du code du travail qui permet une plus grande flexibilité aux entreprises, l'UNSA Adecco souhaite qu'Adecco soit valeur d'exemple du dialogue social sur ces NAO 2018

Cette année, l'objectif est de remettre l'humain au premier rang de l'entreprise, d'investir et capitaliser sur lui afin de redevenir le N°1.

Depuis plusieurs années, l'entreprise a une politique salariale qui ne donne pas envie de se projeter vers l'avenir et ne donne pas envie aux salariés de rester ou d'imaginer une carrière évolutive et riche.

Nous espérons que vous étudierez ces propositions avec la plus grande attention et que vous les appliquerez.

Les propositions sont réalistes.

1/VALORISATION DE L'ANCIENNETE :

L'UNSA demande que la politique salariale s'applique dès le 1er janvier 2018 et qu'elle ne soit plus différée en Avril.

L'UNSA demande une augmentation générale des salaires à partir de :

- 5 ans : 50 € brut
- 10 ans : 100 € brut
- 15 ans : 150 € brut
- 20 ans : 200 € brut

L'augmentation serait plafonnée à 200 € brut au-delà de 20 ans ;

Nous proposons que l'entreprise se penche sur la classification de ses collaborateurs et les fasse évoluer dans leur classification. Mettre en place les passerelles inter métiers.

Ex / Comment passer de la lettre C à la lettre D ?

Il est anormal qu'un salarié qui rentre « à la lettre C » se retrouve au bout de plusieurs années avec la même classification.

Nous proposons, comme pour la rémunération, que tous les 5ans, la classification soit revalorisée.

Nous proposons 1 jour de congé supplémentaire par tranche de 10 ans d'ancienneté

Nous demandons de conserver la prime de fidélité actuelle.

2/ AUGMENTATION GENERALE DES SALAIRES

L'entreprise ayant réalisé en 2016 un résultat net de 186 millions, il serait ambitieux qu'une augmentation de **50 € brut** pour tous les salariés à partir d'un an d'ancienneté soit accordée.

Afin que l'ensemble des salariés soit sur un même pied d'égalité et pour que ce soit juste pour tous, nous proposons que **la prime de fin d'année soit transformée en 13ème mois**. (Comme pour les « ex Adia » qui en bénéficient).

Nous demandons la mise en place d'une instance paritaire consultative étudiant la situation individuelle de tous les salariés sans augmentation individuelle depuis 3 années consécutives.

Cette instance se réunira une fois par an. Elle étudiera individuellement chaque situation avec les éléments requis par elle-même et produira des recommandations.

Trop perçus : amnistie totale

CET TT et Permanents : Abondement à hauteur de 25 %

3/ QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Afin de favoriser le bien-être au travail, **nous demandons une prime de vacances** qui serait versée au mois de juin.

Le minimum serait **la moitié du salaire brut** pour que les salariés puissent partir en vacances avec leur famille.

Compte tenu de l'augmentation de la vie nous souhaitons que le montant des tickets restaurant soit **revalorisé à 10 €**.

Pour les salariés qui ont une indemnité véhicule, nous demandons que cette dernière soit **revalorisée à 400 € minimum** afin de couvrir les frais d'entretien, l'usure et l'assurance de leur propre véhicule. Nous précisons que depuis 2009, l'indemnité véhicule n'a pas augmentée.

Jours enfant malade pour les permanents (Nous proposons deux jours par enfant).

Jours enfant malade à hauteur de 2 jours pour les intérimaires et les CDI TT.

Mise en place de la subrogation pour la maladie

Prime crèche pour les salariés dont les revenus ne dépassent pas 2 fois le PMSS.

Octroi d'une prime crèche conformément aux règles applicables en la matière :

Cette prime est exonérée de cotisations sociales dans la limite de 1 830 euros par an et par salarié.

L'aide financière de l'entreprise, n'a pas le caractère de rémunération, au sens de l'article L. 242-1 du code de la sécurité sociale. Cette prime sera donc versée directement aux salariés.

Sur le principe, l'exonération ne peut en tous cas dépasser le coût des services supporté par le bénéficiaire.

Si l'aide financière dépasse le montant de 1 830 €, le différentiel est soumis aux cotisations sociales et à CSG et CRDS.

Demande d'Ouverture de négociations sur le périmètre Adecco France au premier semestre 2018 dans le cadre de la Qualité de vie au Travail

10m2 par salarié selon les normes AFNOR avec **arrêt des open space sauf à la demande des salariés**

Mettre fin aux bureaux partagés pour les salariés permanents.

Le bien-être au travail est source de productivité donc de rentabilité pour l'entreprise.

CONGE DE SOLIDARITE FAMILIALE

Le dispositif d'accompagnement de fin de vie permet à un salarié de réduire ou suspendre son activité pour accompagner à domicile une personne (ascendant, descendant, frère ou sœur, personne partageant son domicile ou personne de confiance) en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable.

Ce dispositif donne droit à une allocation versée par l'organisme d'assurance maladie dont relève le malade.

Le montant de l'allocation est de 55,21 euros bruts par jour depuis le 1er avril 2016.

L'allocation est versée pendant 21 jours maximum (jours ouvrables ou non). Elle sera interrompue le lendemain du décès de la personne que vous accompagnez s'il se produit pendant ces 21 jours.

L'UNSA Adecco demande à ce que ce congé soit considéré comme du temps de travail effectif, impliquant entre autres le maintien du salaire net sous déduction des indemnités d'allocation perçues

Maintien des acquis suivants :

- « Birthday day »,
- Journée de solidarité

Naturellement, nous adhérons, encourageons et soutenons le « don de jours » pour un proche atteint de maladie grave.

L'UNSA Adecco, salue cette magnifique initiative et espère pouvoir aller beaucoup plus loin dans le « don de jours » pour que les familles se sentent accompagnées et soutenues dans ces épreuves difficiles.

Subvention CE :

afin d'être au plus près de ce qui se fait chez nos concurrents, l'Unsa Adecco demande une augmentation de la subvention ASC à hauteur de 0,3% ce qui serait un formidable signal envoyé pour la fidélisation des intérimaires.

4/PARTICIPATION ET INTERESSEMENT

La participation et l'intéressement sont essentiels

L'accord de participation aux bénéfices chez Adecco date de 1990 et a été mis en place par les élus de CCE, un avenant a été signé en 2010 par la secrétaire de CCE de l'époque.

Intéressement :

L'UNSA Adecco demande une négociation sur un véritable intéressement sur les performances de l'entreprise. Cette demande correspond à une reconnaissance du travail d'équipe, pour compenser en partie l'individualisation des augmentations salariales

Nous vous proposons de prévoir des réunions afin de pouvoir l'intégrer dans les **NAO 2018**.

Nous voulons que l'entreprise change et que les actionnaires investissent massivement pour les salariés.

L'objectif est de parler du bien-être au travail chez Adecco, d'attirer les talents afin qu'ils rejoignent cette grande famille

L'entreprise doit redistribuer ses richesses, quand il y a des bénéfices et de la croissance ce sont les salariés qui produisent et non pas le digital ni les nouvelles technologies qui permettent aux actionnaires de toucher leurs dividendes.

Nous proposons un accord avec des « stock- options », des abondements de l'employeur avec au moins l'équivalent des sommes investies (avec un plafond maximum naturellement).

Nous proposons des calculs simples :

En cas de bénéfice (avant impôts) = Participation et intéressement

L'Unsa Adecco souhaite entreprendre les négociations au plus vite et souhaite en retour des dates arrêtées.

Nous attendons lors de cette réunion que vous nous proposiez des dates.

5/ CONCLUSION

Le monde de l'entreprise change, les syndicats changent, le dialogue social change, le code du travail change, nous pouvons changer ensemble sur ces NAO et proposer quelque chose de nouveau, d'innovant, pour tous.

L'UNSA Adecco vous demande dès à présent de prendre toutes les dispositions nécessaires pour prévoir au moins 3 réunions supplémentaires entièrement consacrées à l'analyse chiffrée de nos propositions et des propositions des autres organisations syndicales.

L'UNSA UN SYNDICALISME DIFFERENT QUI CHANGE

ET S'ADAPTE AVEC SON TEMPS